Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 037-200043065-20261104-2026_11_03_V0-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale des Finances Publiques

Direction départementale des Finances Publiques d'Indre-et-Loire

Pôle d'évaluation domaniale

94,Boulevard Béranger
37 032 TOURS

Courriel : ddfip37.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nelly Grivotte
Courriel : nelly.grivotte@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 06.46.66.49.50
Réf DS : 33795906
Réf OSE : 2026-37003-61170

Le 15/09/2026

Le Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire

à

Monsieur le Maire d'Amboise

LETTRE – AVIS DU DOMAINE

Objet : saisine pour prorogation de la valeur vénale fixée par l'avis n°2025-37003-00359 du 15/01/2025

Par une saisine du 14/09/2026, vous sollicitez à titre exceptionnel la prorogation d'un avis portant sur la valeur vénale d'un immeuble ancien à usage de bureaux sis :

22 place Richelieu 37400 AMBOISE (parcelle BA 559).

En effet, vous indiquez que le précédent avis du 15/01/2025 est désormais révolu depuis le 15/07/2026.

Par ailleurs, vous indiquez qu'une délibération concernant la vente de ce bien entre la ville et la Communauté de communes est inscrite à l'ordre du jour du conseil municipal du 23 septembre 2026.

Enfin, vous précisez qu'aucune modification concernant les parcelles n'est intervenue depuis la précédente évaluation par le Pôle d'évaluation domaniale.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la valeur vénale fixée à 568 000 € HT par avis du 15/01/2025 est reconduite pour une durée de 6 mois à compter du 15/07/2026 dans les mêmes termes que l'avis précédemment délivré.

Pour le Directeur et par délégation,

Jérôme Padovani
Responsable du Pôle d'Évaluation Domaniale